

23 février 2007

Déclarations de franchissements de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

AUREA
(Eurolist)

1. Par courrier du 20 février 2007, complété par des courriers des 22 et 23 février, M. Joël Picard a déclaré, à titre de régularisation, avoir franchi en baisse directement et indirectement, par l'intermédiaire de la société Financière 97 qu'il contrôle, le 17 juillet 2006, les seuils de 2/3 du capital et des droits de vote de la société AUREA et détenir alors à titre direct et indirect 6 357 528 actions AUREA représentant autant de droits de vote, soit 53,02% du capital et des droits de vote de cette société (1), de la manière suivante :

	actions	% capital	droits de vote	% droits de vote
M. Joël Picard	2 477 737	20,66	2 477 737	20,66
Financière 97	3 879 791	32,36	3 879 791	32,36
Total Joël Picard	6 357 528	53,02	6 357 528	53,02

En outre, M. Joël Picard a déclaré à titre de régularisation, avoir franchi directement en baisse, le 17 juillet 2006, les seuils de 25% du capital et des droits de vote de la société AUREA.

Ces franchissements de seuils résultent d'une augmentation de capital de la société AUREA (2).

2. Par courrier du 19 février 2007, complété des courriers des 22 et 23 février, Monsieur Joël Picard a déclaré avoir franchi en baisse directement et indirectement, par l'intermédiaire de la société Financière 97 qu'il contrôle, le 16 février 2007, les seuils de 50% du capital et des droits de vote de la société AUREA et détenir alors à titre direct et indirect 5 857 528 actions AUREA représentant autant de droits de vote, soit 48,85% du capital et des droits de vote de cette société (1), de la manière suivante :

	actions	% capital	droits de vote	% droits de vote
M. Joël Picard	1 977 737	16,49	1 977 737	16,49
Financière 97	3 879 791	32,36	3 879 791	32,36
Total Joël Picard	5 857 528	48,85	5 857 528	48,85

En outre, M. Joël Picard a déclaré avoir franchi directement en baisse, le 16 février 2007, les seuils de 20% du capital et des droits de vote de la société AUREA.

Ces franchissements de seuils résultent d'une cession d'actions AUREA réalisée hors marché.

(1) Sur la base d'un capital composé de 11 991 165 actions représentant 11 991 670 droits de vote.

(2) Cf. prospectus ayant reçu le visa de l'AMF n° 06-148 en date du 22 mai 2006.